



PROCÉDURES DIVERSES POUR OXALIS ET CARTO WEB



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

Version n° 2

06/04/2018

SOMMAIRE :

Il est possible de parcourir ce document en cliquant directement sur les titres ci-dessous.

Même principe : pour revenir rapidement sur la présente page, cliquer sur les indications [sommaire](#)

Réunion de réseau ADS du 23/11/2017

- 01) METTRE LE NAVIGATEUR INTERNET EXPLORER « PAR DÉFAUT »
- 02) CRÉER UN RACCOURCI « OXALIS » SUR LE BUREAU
- 03) INSTALLER LA « PASTILLE VERTE »
- 04) PARAMÉTRER LA CARTO
- 05) ÉDITER ET ARCHIVER UNE LETTRE DE CONSULTATION
- 06) CRÉER UN TRANSFERT OU MODIFICATIF DE PC EN COURS DE VALIDITÉ
- 07) FAIRE UN CADRAGE CARTO DEPUIS OXALIS
- 08) OBTENIR DES INFOS OXALIS VIA LA CARTO
- 09) RAPPEL SUR LA FONCTION « LÉGENDE » DE LA CARTO
- 10) OBTENIR DES INFORMATIONS DIVERSES
- 11) AFFICHER DES OUTILS UTILES POUR LA CARTO
- 12) MESURER UNE DISTANCE
- 13) VALIDER/EFFACER DES DESSINS OU DES INFORMATIONS/SÉLECTIONS
- 14) AFFICHER LES COTES D'UNE PARCELLE
- 15) AFFICHER LES COTES D'UN BÂTIMENT
- 16) DRESSER DES PÉRIMETRES À PARTIR D'UN POINT DE BÂTIMENT
- 17) DRESSER DES PÉRIMETRES À PARTIR DE TOUS LES POINTS D'UN BÂTIMENT
- 18) RECHERCHES DE PARCELLES PAR ZONES DE PLU
- 19) RECHERCHES DE PARCELLES PAR SÉLECTION GRAPHIQUE

Réunion de réseau ADS du 20/03/2018

- 20) RAPPEL : DISTINCTION OUTILS DE « DESSIN » ET DE « SÉLECTION »
- 21) CRÉER UN DESSIN
- 22) MODIFIER UN DESSIN
- 23) OBTENIR DES OBJETS À PARTIR D'UNE SÉLECTION ET LES FUSIONNER
- 24) CHANGER LA COULEUR D'UN OBJET
- 25) AFFICHER LES COTES D'UN DESSIN
- 26) PERCER UN OBJET AVEC UN AUTRE
- 27) COUPER DEUX OBJETS
- 28) INTERSECTER DEUX OBJETS
- 29) POURSUIVRE UNE LIGNE
- 30) GESTION DES COUCHES DE DESSIN
- 31) RECHERCHES DE PARCELLES PAR RELATION SPATIALE
- 32) UTILISER LE REQUÊTEUR MULTICRITÈRE « MAJIC III » EN MODE AVANCÉ
- 33) OBTENIR DES INFORMATIONS SUR UN LOTISSEMENT VIA LA CARTO

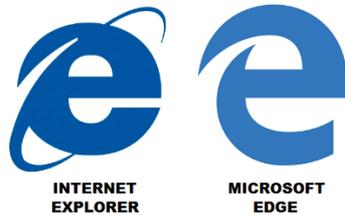
01) METTRE LE NAVIGATEUR INTERNET EXPLORER « PAR DÉFAUT »

[sommaire](#)

⚠ Depuis peu, MOZILLA a mis à jour son navigateur FIREFOX, et il n'est pour l'instant plus possible de créer un lien direct OXALIS <-> CARTO.

Il est donc fortement conseillé d'utiliser INTERNET EXPLORER comme navigateur par défaut.

⚠ Ne pas confondre INTERNET EXPLORER avec l'autre navigateur de Windows : EDGE

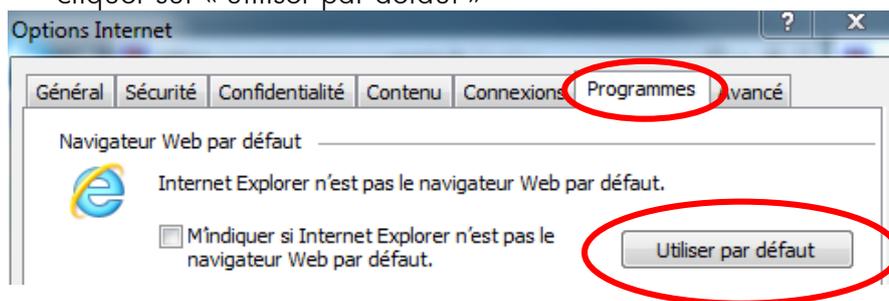


Procédure :

- ouvrir INTERNET EXPLORER
- dans le coin droit, en haut : cliquer sur l'icône « outils »



- cliquer sur « options internet »
- dans les onglets du haut, cliquer sur « programmes »
- cliquer sur « utiliser par défaut »

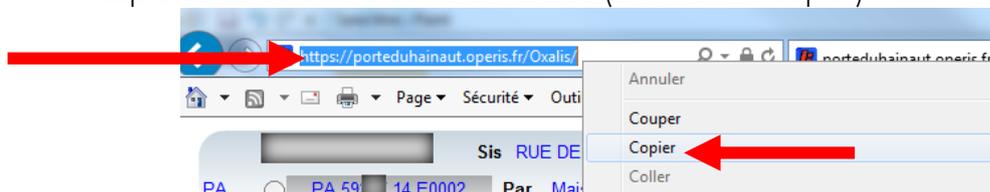


- cliquer enfin sur « OK » en bas de la même fenêtre

02) CRÉER UN RACCOURCI « OXALIS » SUR LE BUREAU

[sommaire](#)

- copier le lien dans la barre d'adresse (clic droit + copier)



- aller sur le bureau -> clic droit -> « nouveau » -> « raccourci » -> coller le lien copié -> « suivant » -> nommer le raccourci -> « terminer »

03) INSTALLER LA « PASTILLE VERTE »

[sommaire](#)

ouvrir OXALIS avec ses identifiants puis

- > cliquer sur « gestion des favoris » (étoile jaune) 
- > dans la ligne « pastille verte », cliquer sur le lien web
- > cliquer sur « enregistrer » puis « exécuter »

04) PARAMÉTRER LA CARTO

[sommaire](#)

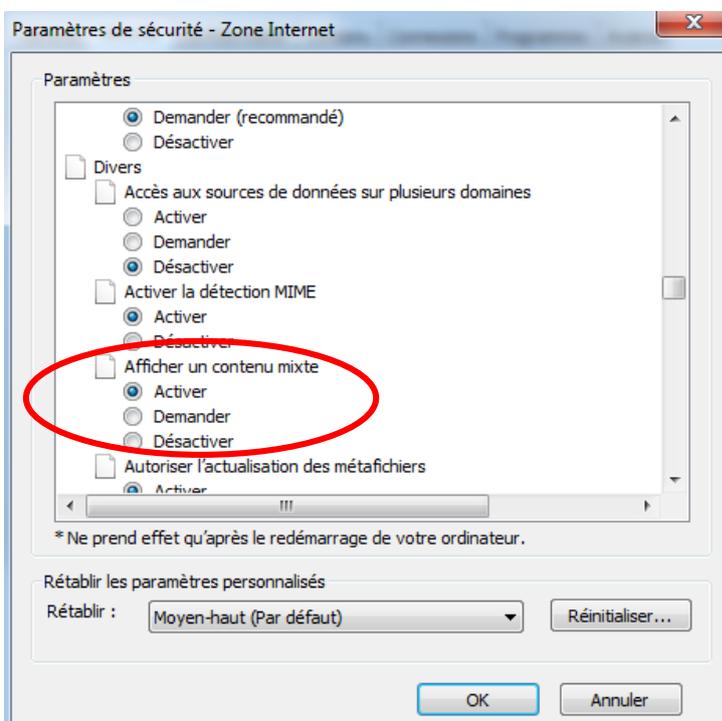
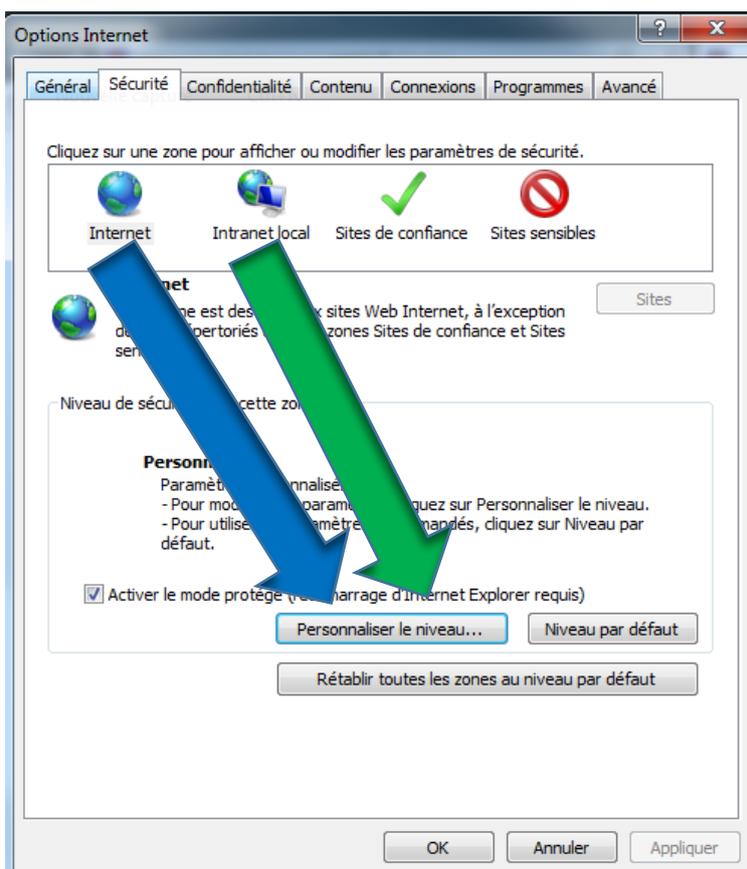
Pour utiliser la cartographie via OXALIS (), il faut s'assurer du paramétrage d'INTERNET EXPLORER en « contenu mixte ».

Procédure :

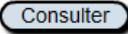
-> « outils » -> « options internet » -> onglet « sécurité » -> « INTERNET » -> « personnaliser le niveau »

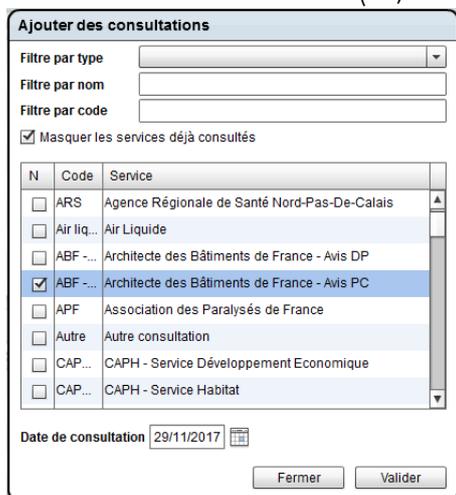
Chercher dans la liste la rubrique « divers » -> « afficher un contenu mixte » -> cocher la case « activer » -> cliquer sur « OK », puis encore une fois sur « OK » dans la fenêtre des OPTIONS INTERNET.

Même procédure ensuite pour « INTRANET LOCAL »



Pour les dossiers CUa et AT (toutes les communes)
 Pour les dossiers instruits par les communes (autonomes et semi-autonomes)

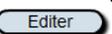
- a) aller à la phase « pré-instruction » -> « consultations »   **Pré-instruction**  **Consultations**
- b) cliquer sur « consulter » 
- c) cliquer sur les services à consulter (ici, l'ABF pour un PC) et « valider »



N	Code	Service
<input type="checkbox"/>	ARS	Agence Régionale de Santé Nord-Pas-De-Calais
<input type="checkbox"/>	Air liq...	Air Liquide
<input type="checkbox"/>	ABF ...	Architecte des Bâtiments de France - Avis DP
<input checked="" type="checkbox"/>	ABF ...	Architecte des Bâtiments de France - Avis PC
<input type="checkbox"/>	APF	Association des Paralysés de France
<input type="checkbox"/>	Autre	Autre consultation
<input type="checkbox"/>	CAP...	CAPH - Service Développement Economique
<input type="checkbox"/>	CAP...	CAPH - Service Habitat

Date de consultation: 29/11/2017

Fermer Valider

- d) enregistrer le travail effectué ()
- e) cliquer sur « éditer » 
- f) cocher les cases puis cliquer sur « éditer »
- g) renseigner le modèle à éditer puis « valider »
- h) modifier si nécessaire le document WORD qui apparait

-  i) pour enregistrer la lettre de consultation, **NE PAS QUITTER le document WORD**
 Revenir sur OXALIS, et cliquer sur « archiver »

Au moment de l'archivage, si WORD vous demande d'enregistrer le document, cliquer sur « ne pas enregistrer »



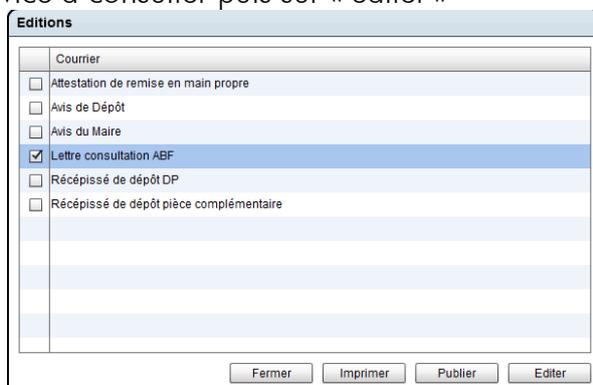
Archivage de l'édition (ajout aux documents attachés)

Les consultations ont bien été éditées.

Terminer Archiver Archiver et envoyer

Pour les dossiers instruits par la CAPH (communes non autonomes)

- a) aller à la phase « enregistrement »   **Enregistrement** 
- b) cliquer sur l'icône « édition » ()
- c) cliquer sur le service à consulter puis sur « éditer »



Editions

Courrier

Attestation de remise en main propre

Avis de Dépôt

Avis du Maire

Lettre consultation ABF

Récépissé de dépôt DP

Récépissé de dépôt pièce complémentaire

Fermer Imprimer Publier Editer

- d) pour la suite, voir les points **h** et **i** de la précédente procédure



RAPPEL : en cas de transmission d'un dossier quel qu'il soit à l'ABF, ne pas oublier SVP de :

- Cocher la case « dossier transmis à l'ABF » sur le CERFA papier et OXALIS
- Annexer la lettre de consultation au dossier papier envoyé pour instruction à l'ADS

- a) dans OXALIS, cliquer sur le dossier « père » (dossier initial)
s'il n'y a pas de dossier père : le créer
- b) sur la page résumé du dossier père, cliquer sur **M** **T** Clôturer Modifier date Imprimer
M : pour un Modificatif
T : pour un Transfert
- c) dans la fenêtre qui s'ouvre : renseigner la ligne « déposant », modifier la « date de dépôt » si nécessaire, puis **cliquer directement sur « valider »**.
NE RIEN MODIFIER ICI

Création d'un nouveau dossier

Ville DEMO99026

Type de dossier PCMI : Permis de construire une maison individuelle modificatif (13411*06)

Date de dépôt 29/11/2017

Déposant

N° du dossier Automatique Manuel
 Initial Modificatif Transfert

Saisie du dossier **père**

ADS	INSEE	Année	CI	N°	M/T	N°
PC	099026	17	0	0003		

Fermer Valider

- d) le dossier est maintenant créé.
- cliquer sur « ouvrir »
- éditer au besoin le récépissé de dépôt
- renseigner le CERFA

- ⚠** e) se rendre dans la partie « saisie des intervenants » (👤), et effacer toutes les informations qui ont été reprises automatiquement à partir du dossier père, SAUF le nom de « l'agent d'accueil » si c'est le même.

Saisie des intervenants

Instructeur

Autorité compétente

Agent de taxe

Agent d'accueil

Surveillant de chantier

Service mutualisé

Guichet unique

Fermer Valider

INFORMATION :

Le numéro qui suit la lettre M ou T correspond au nombre de nouvel évènement après le dossier père. Ce numéro n'est donc pas lié à la lettre qui le précède.

Ainsi, par exemple, s'il y a un modificatif, puis un transfert puis un nouveau modificatif, voici les numérotations correspondantes :

- PC 059 XXX 15 C0004 : dossier père
- PC 059 XXX 15 C0004 M01 : 1^{er} évènement = modificatif
- PC 059 XXX 15 C0004 T02 (et non T01) : 2^e évènement = transfert
- PC 059 XXX 15 C0004 M03 (et non M02) : 3^e évènement = modificatif

07) FAIRE UN CADRAGE CARTO DEPUIS OXALIS

sommaire

Il est possible de visualiser les parcelles concernées par un dossier directement via OXALIS.

Il suffit de cliquer sur l'icône « cadrage cartographique » :



Il se peut que vos identifiants de connexion soient demandés : les resaisir.

Pour revenir sur OXALIS, il faut cliquer sur l'icône « ADS » qui se trouve en bas de page, tout à gauche :



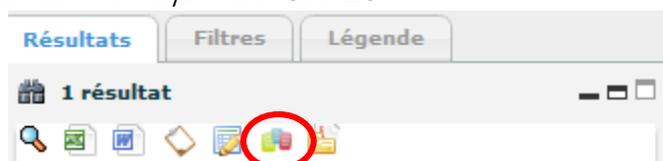
Vous pouvez toutefois procéder avec 2 fenêtres web différentes (l'une pour OXALIS, l'autre pour la carto : le lien entre ses deux outils fonctionnera également).

Dans ce cas précis, désactiver le paramétrage en « contenu mixte » (voir point n° 4).

08) OBTENIR DES INFOS OXALIS VIA LA CARTO

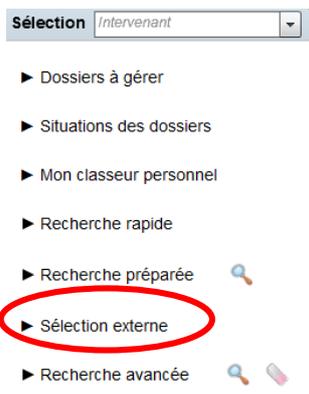
sommaire

- aller sur la carto :
- sélectionner une parcelle en cliquant préalablement sur 
- cliquer sur « envoyer vers OXALIS »



- aller sur OXALIS puis « sélection externe »

➔ Si le terrain interrogé a fait l'objet d'autorisations d'urbanisme (AU), les dossiers d'urbanisme s'afficheront à cet endroit



Dossiers issus de la sélection externe (4)								
	Dossier	1 ▲	Phase courante	Demandeur	Date dépôt	Parcelle	Adresse	Type
<input type="radio"/>	CU 593	E0032	Instruction			C 2362		CUb
<input type="radio"/>	PC 059	C0014	Chantier			C2362		PCMI
<input type="radio"/>	PC 059	C0014 M01	Chantier			C2362		PCMI
<input type="radio"/>	PC 059	C0014 M02	Chantier			C2362		PCMI

INFORMATION :

L'historique exact des AU des terrains ne saurait être garanti.

En effet, il se peut très bien que les références cadastrales saisies dans un dossier OXALIS ne soient pas correctes.

Il faut prendre aussi en compte les changements de références cadastrales, qui peuvent de fait ne donner aucun résultat dans la sélection externe.

A savoir aussi que les dossiers « transfert » sont exclus automatiquement des résultats puisqu'il n'y a pas de références cadastrales dans le CERFA.

Enfin, l'historique des AU avant juillet 2015 est tributaire des informations que la DDTM nous a transmis.

➔ Il existe d'autres outils OXALIS pour compléter les recherches :

- cliquer sur un dossier et à la page d'accueil de celui-ci, on peut voir les « dossiers liés »

Dossiers liés

- [PC 059](#) [15 C0014 M02](#) (Favorable 27/01/2017, parcelle)
- [PC 059](#) [15 C0014 M01](#) (Favorable 14/06/2016, parcelle)
- [PC 059](#) [15 C0014](#) (Favorable avec prescriptions 03/08/2015, parcelle)

- indiquer le n° de parcelle dans la barre « recherche avancée » et décocher la case « exclure les dossiers liés »

Sélection *Intervenant*

- Dossiers à gérer
- Situations des dossiers
- Mon classeur personnel
- Recherche rapide
- Recherche préparée
- Sélection externe
- ▼ Recherche avancée
 - LECELLES
 - Famille de dossier
 - Type de dossier
 - Année Numéro
 - Instructeur
 - Demandeur
 - C2362
 - Adresse
 - Exclure les dossiers clos

Dossiers issus de la recherche avancée (3)

Dossier	Phase courante	Demandeur	Date dépôt	Parcelle	Adresse	Type
<input type="radio"/> PC 059 15 C0014 M02				C2362		PCMI
<input type="radio"/> PC 059 15 C0014 M01				C2362		PCMI
<input type="radio"/> PC 059 15 C0014				C2362		PCMI

Résultat de la recherche en ajoutant un espace entre la lettre et le chiffre de la référence cadastrale :

▼ Recherche avancée

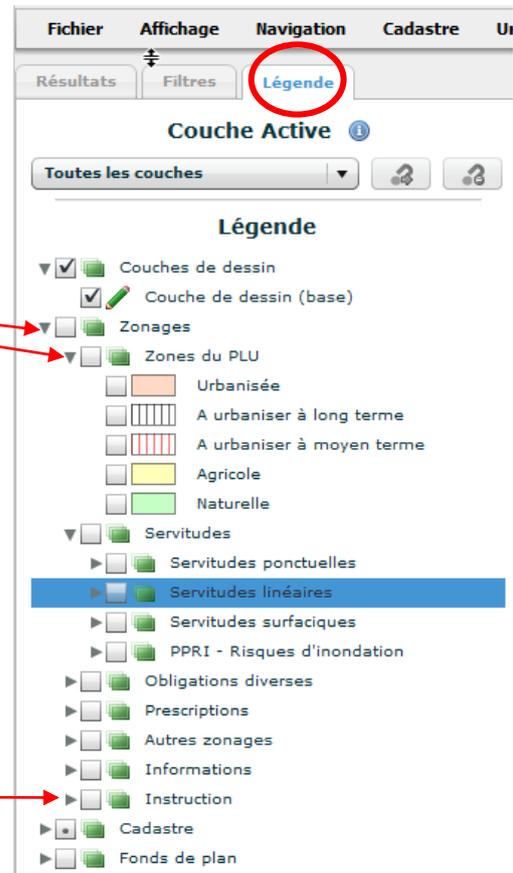
-
- Famille de dossier
- Type de dossier
- Année Numéro
- Instructeur
- Demandeur
- C 2362
- Adresse
- Exclure les dossiers clos

Dossiers issus de la recherche avancée (1)

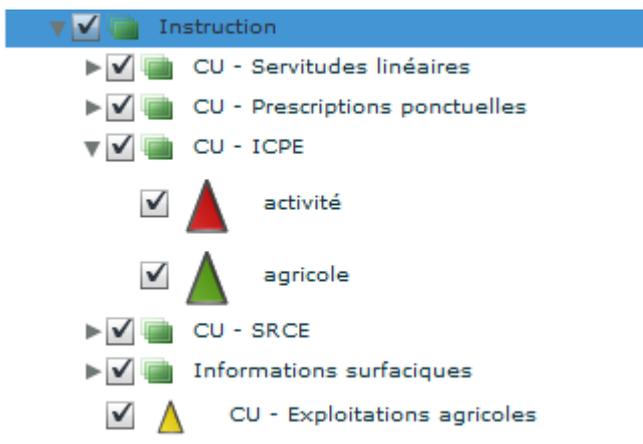
Dossier	Phase courante	Demandeur	Date dépôt	Parcelle	Adresse	Type
<input type="radio"/> CU 59 15 E0032				C 2362		CUB

Consultation des plans de zonage, des cartes de servitudes d'utilité publique, des obligations diverses, et de nombreuses autres informations via l'onglet « légende ».

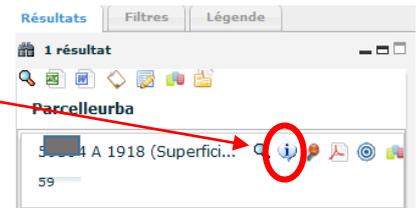
Chaque flèche devant une rubrique signifie que l'on peut afficher plus ou moins de détails :
exemple :



Onglet « instruction » : très utile pour l'instruction des dossiers, et notamment pour les CUa, car il fait apparaître des informations très importantes non reprises automatiquement par OXALIS (et donc à reprendre manuellement)



- cliquer sur « obtenir des informations sur les objets alentours »
- cliquer sur un terrain
- dans « résultats », cliquer sur « fiche d'information »



Dans la fenêtre qui s'ouvre :

- infos sur les Obligations Diverses et Servitudes d'Utilité Publiques
- consultation du règlement du PLU/POS directement sur la zone concernée
- possibilité d'afficher les relevés de propriété

Aigle CADASTRE **Fiche de la parcelle 59494 A 1918**

[Afficher le relevé de propriété](#) |
 [Relevé de propriété pour un tiers](#) |
 [Afficher le descriptif détaillé de la parcelle \(pdf\)](#)

Parcelle							
Commune	Préfixe	Section	N° parcelle	N° de compte	Date de l'acte	N° primitive	N° voirie
		A			13/05/2000	0088	

Propriétaires				
Code du droit réel ou particulier	N° de personne dans le cdif (Majic3)	Dénomination complète	Date de naissance	N° voirie
Propriétaire			15/10/1951	0014
Propriétaire			30/03/1953	0014

Locaux
Aucun local

Subdivisions					
Fiche	Série-tarif	SUF	Groupe/Sous-groupe de nature de culture	Classe	Libellé
	A		Chemin de fer ou canaux de navigation (CH)	01	Chemin de
	A		Chemin de fer ou canaux de navigation (CH)	01	Chemin de

Servitudes POS ou PLU

Règlement d'urbanisme

Obligation diverse : Aléa remontée de nappe (Sensibilité très faible) (648 m² / 100 %)

Obligation diverse : Aléa retrait gonflement argile (Faible) (598 m² / 92 %)

Obligation diverse : Aléa sismique (Faible) (648 m² / 100 %)

Obligation diverse : Parc naturel régional Scarpe-Escaut (Classée) (648 m² / 100 %)

Obligation diverse : SRCE (Espaces naturels relais) (648 m² / 100 %)

Obligation diverse : Zonage archéologique (3 : Seuil = 500 m2) (312 m² / 48 %)

Obligation diverse : Zonage archéologique (4 : Seuil = 5000 m2) (336 m² / 52 %)

Zone du PLU : UB (Zone urbaine correspondant aux espaces urbanisés périphériques) (648 m² / 100 %)



RAPPEL :

Extraits de l'article 3 de la Délibération n° 2004-105 du 14 décembre 2004 portant autorisation unique de traitements de données à caractère personnel comportant un système d'information géographique mis en œuvre par les collectivités locales ou leurs groupements (cadastre et urbanisme) :

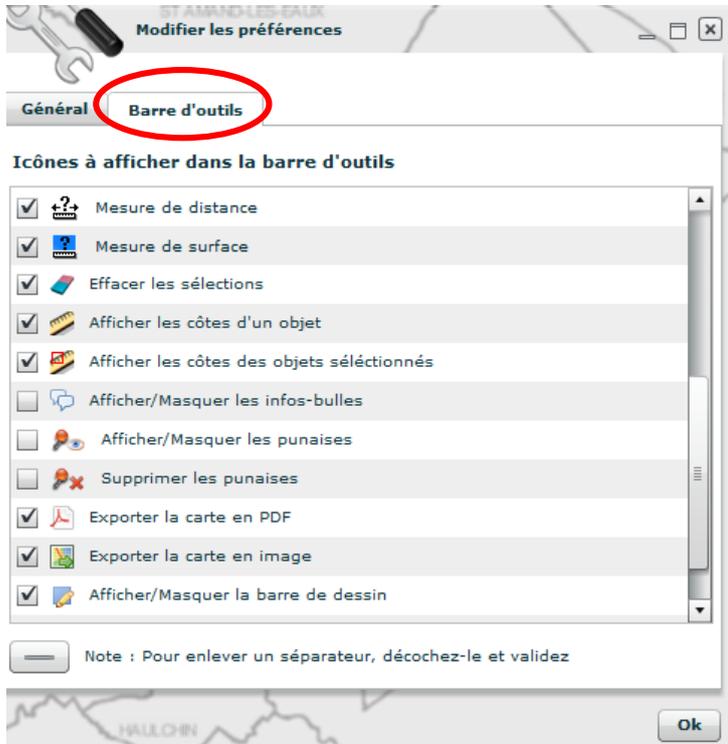
- « [...] La délivrance d'informations cadastrales ou d'urbanisme ne peut s'effectuer que dans les conditions suivantes :
- le maire peut délivrer ou faire délivrer par la personne qu'il délègue à cet effet, à toute personne qui en fait la demande, des informations cadastrales ou d'urbanisme relatives à un bien déterminé ;
 - les informations ne peuvent être utilisées à des fins commerciales, politiques ou électorales ou de manière qui porterait atteinte à l'honneur ou à la réputation des personnes ou au respect de la vie privée ;
 - la communication ne doit pas excéder les informations demandées. Le public ne peut directement accéder au logiciel de consultation par quelque moyen que ce soit ;
 - seul le propriétaire foncier ou son mandataire peut obtenir communication de l'ensemble des informations le concernant ;
 - les date et lieu de naissance du propriétaire, les mentions relatives aux motifs d'exonération des taxes foncières lorsque ces motifs donnent une information sur le mode de financement de la construction ou la situation personnelle du propriétaire (personne économiquement faible) ne peuvent pas être communiqués au public ;
 - l'adresse du domicile du propriétaire ne peut être délivrée qu'en présence d'une motivation légitime ;
 - les informations ne sont délivrées qu'après signature d'un acte d'engagement recueillant l'identité du demandeur et l'informant sur les limites d'utilisation ainsi que sur les risques encourus. Cet acte d'engagement est conservé pendant un an ;
 - en cas de doute, la commune doit renvoyer le demandeur vers le centre des impôts fonciers. [...] »

Personnaliser sa barre d'outils de sélection/information :

-> outils -> préférences -> barre d'outils



Cocher par exemple : « mesure de distance » - « mesure de surface » - « afficher les côtes d'un objet » - « afficher les côtes des objets sélectionnés » - « afficher/masquer la barre de dessin », puis valider vos sélections.



Afficher la barre d'outils de dessin :

Cliquer sur l'icône « afficher/masquer la barre de dessin » :

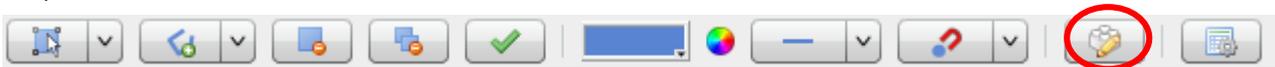


Une nouvelle barre apparaît :

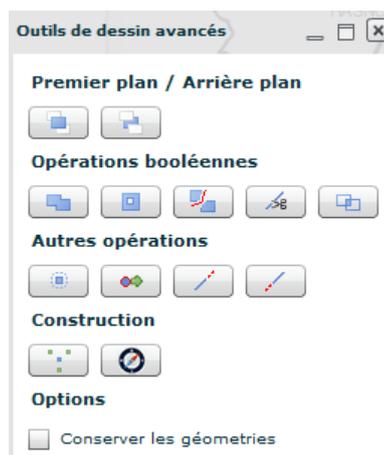


Afficher la barre des outils de dessin avancés :

cliquer sur « afficher la barre des outils de dessin avancés »



Une nouvelle fenêtre apparaît :



15) AFFICHER LES COTES D'UN BÂTIMENT

[sommaire](#)

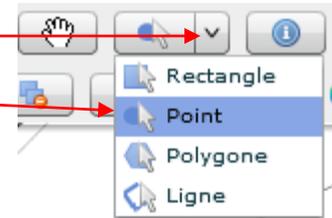
Dans « légende », aller sur « couche active » et choisir « bâtiment »



Couche Active ⓘ

Bâtiments

- dérouler l'onglet « outil de sélection graphique par dessin »
- choisir sélection par « point »
- cliquer sur le bâtiment concerné
- cliquer sur « afficher les côtes des objets sélectionnés »



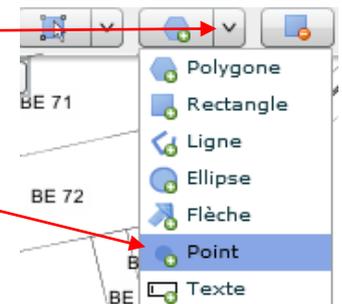
16) DRESSER DES PÉRIMETRES À PARTIR D'UN POINT DE BÂTIMENT

[sommaire](#)

- dans « couche active » choisir « bâtiment » et cliquer sur « charger la couche d'accrochage »



- dans la barre d'outils de dessin, dérouler l'onglet formes et choisir la forme « point »
- cliquer sur un point du bâtiment



- dans la barre d'outils de dessin, dérouler l'onglet sélection/édition () et choisir « sélection »
- sélectionner le point précédemment créé sur le bâtiment

- cliquer sur « afficher les outils de dessin avancés »
- puis sur « faire un buffer autour d'un objet » (pour info : *buffer* = terme anglais pour désigner zone tampon).

Autres opérations



- indiquer comme demandé la distance du buffer (ici par exemple 50 mètres) et valider

Pour ajouter d'autre buffer (ex : 100m) : même manipulation

17) DRESSER DES PÉRIMETRES À PARTIR DE TOUS LES POINTS D'UN BÂTIMENT [sommaire](#)

Rappel : couche active -> bâtiment

la couche d'accrochage doit être chargée

la barre d'outils de dessin avancés doit être affichée

- dans la barre d'outil de sélection graphique par dessin  choisir sélection par « point » et cliquer sur le bâtiment concerné

- dans la barre d'outils de dessin avancés, cliquer sur « obtenir le dessin de la sélection »

Autres opérations



- dans la barre d'outils de dessin, dérouler l'onglet *sélection/édition* et choisir « sélection »

- sélectionner le bâtiment précédemment sélectionné

- retourner dans la barre d'outils de dessin avancés, cliquer sur « faire un buffer autour d'un objet »

Autres opérations



- indiquer comme demandé la distance du buffer (ex : 50m) et valider

Pour ajouter un 2^e buffer

Cliquer sur « Obtenir le dessin de la sélection » -> cliquer sur la parcelle -> cliquer sur « faire un buffer autour d'un objet » -> inscrire le nouveau périmètre (ex : 100m)

18) RECHERCHES DE PARCELLES PAR ZONES DE PLU [sommaire](#)

« Cadastre » -> « parcelles par PLU » 

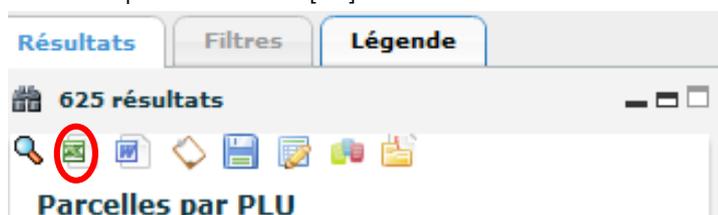
« Zonages ou servitudes » : choisir « zone du PLU »

« code des zones » : choisir la zone du POS/PLU à extraire (exemple : A)

Cliquer sur « valider »

Cadastre	Urbanisme	Localiser	
Parcelles par référence			
Parcelles par adresse			
Parcelles par propriétaire			
Parcelles par emplacement			
Parcelles par compte propriétaire			
Parcelles multicritères non MAJIC			
Parcelles multicritères			
Parcelles par surface			
Parcelles par sélection graphique			
Parcelles par propriétaires de locaux			
Parcelles par PLU			

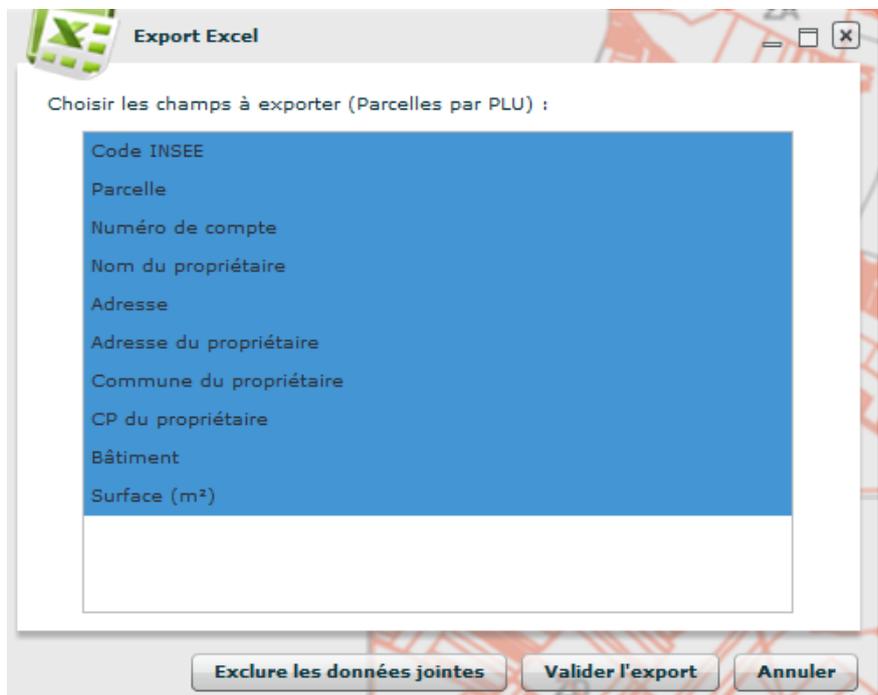
- cliquer sur « exporter la liste [...] sous Excel »



- dans la nouvelle fenêtre qui s'affiche,

2 options :

- générer directement le tableau : cliquer sur « valider l'export »
- restreindre les champs d'information à extraire (ex : code INSEE, n° de compte, etc.) :
 - o cliquer sur la fenêtre
 - o sélectionner les champs à extraire (pour en sélectionner plusieurs : maintenir appuyée la touche « Ctrl » du clavier)
 - o cliquer sur « valider l'export »



➔ Possibilité d'enregistrer la source de données ainsi extraite pour un publipostage par exemple

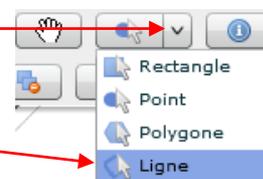
19) RECHERCHES DE PARCELLES PAR SÉLECTION GRAPHIQUE

[sommaire](#)

« Couche active » : « parcelle »

- dérouler l'onglet « Outil de sélection graphique par dessin »

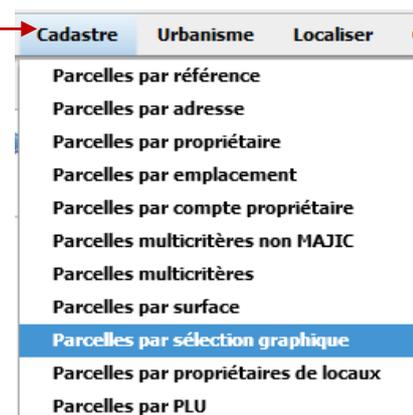
choisir « ligne »



- tracer une ligne pour sélectionner les parcelles puis double cliquer

- dans « cadastre » : cliquer sur « parcelles par sélection graphique »

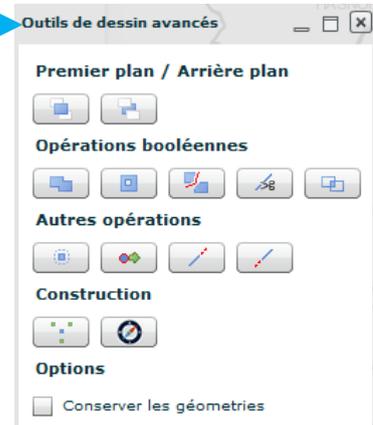
- même principe que le point n° 18 pour exporter vers le tableau Excel



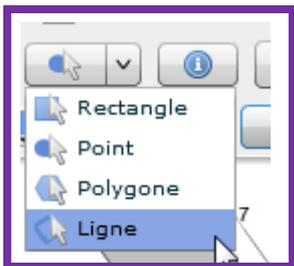
RAPPEL cf. POINT n°11 :

bien faire la différence entre :

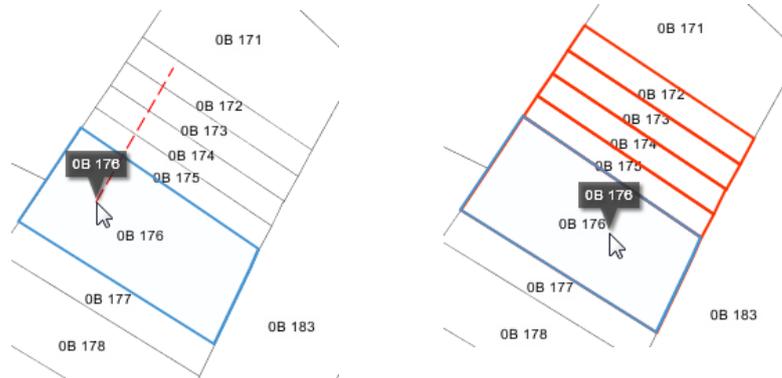
- les outils de sélection et d'information
- les outils de dessin
- les outils de dessin avancés



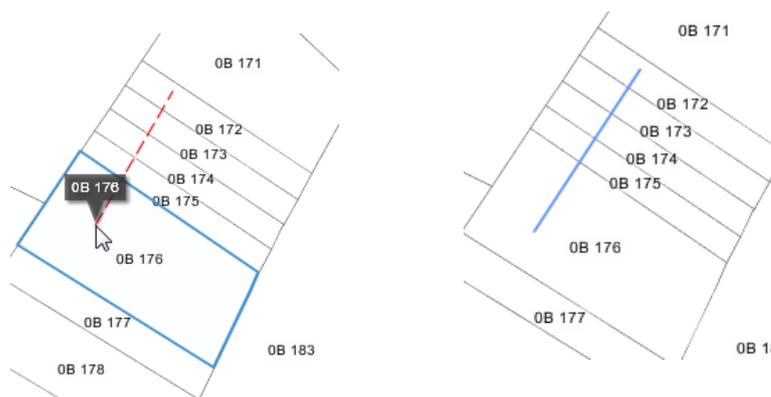
explication de la différence avec des exemples :



En outil de sélection, la ligne permet de sélectionner plusieurs parcelles



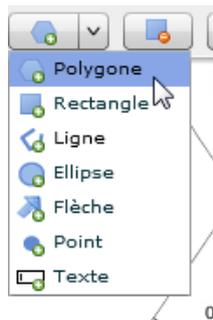
En outil de dessin, la ligne permet de tracer un trait sur plusieurs parcelles



21) CRÉER UN DESSIN

[sommaire](#)

1) sélectionner sa forme de dessin



2) la tracer sur la carte



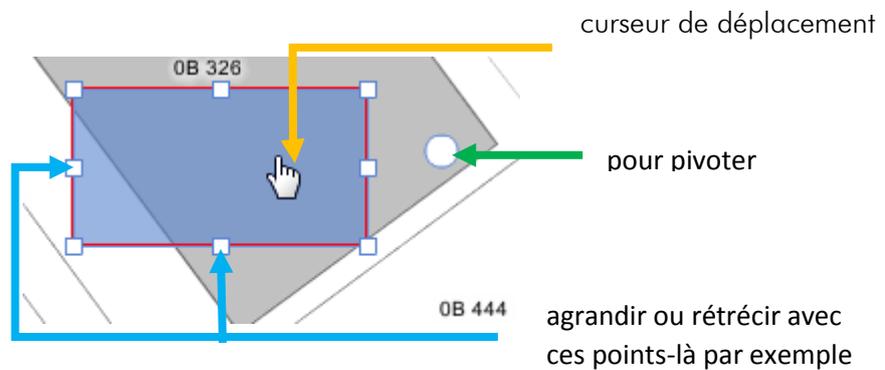
3) faire un double clic pour terminer la forme

22) MODIFIER UN DESSIN

[sommaire](#)

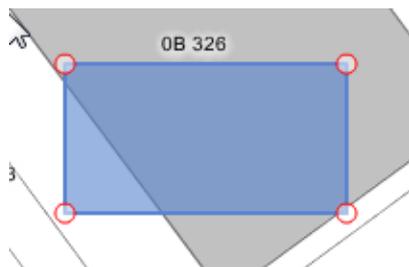
A) Déplacer, pivoter, agrandir ou rétrécir

Sélectionner un dessin créé

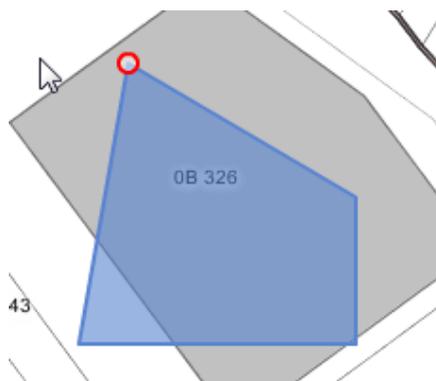
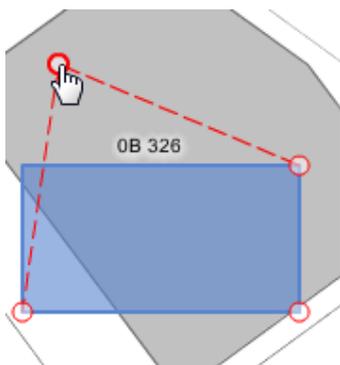


B) Modifier la forme

Editer un dessin créé

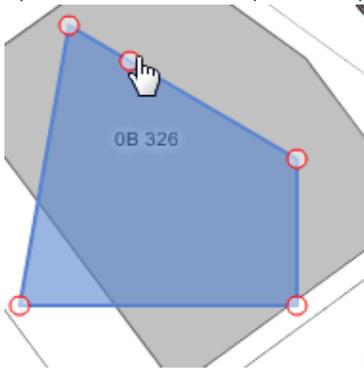


a) en déplaçant des points

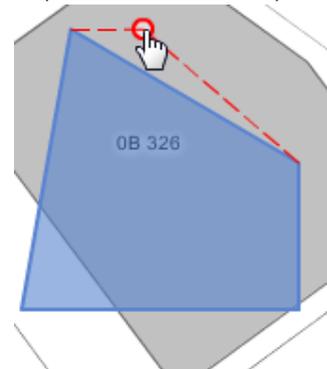


b) en créant des points

un point s'affiche lorsqu'on se place sur une ligne :

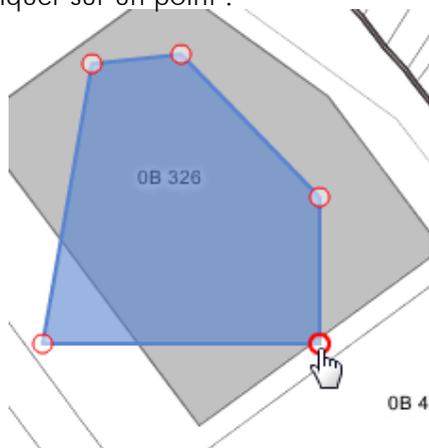


comme précédemment, déplacer le point :

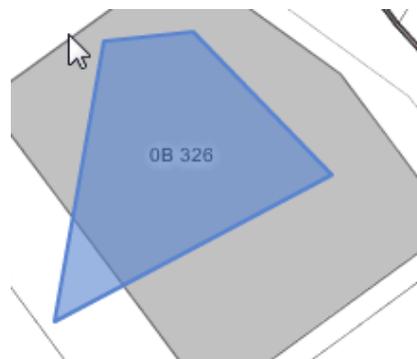


c) en supprimant des points :

cliquer sur un point :



cliquer ensuite sur la touche SUPPR (ou DELETE) du clavier :

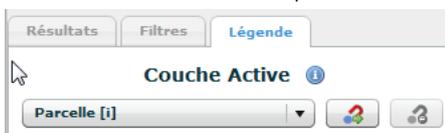


23) OBTENIR DES OBJETS À PARTIR D'UNE SÉLECTION ET LES FUSIONNER

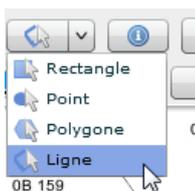
[sommaire](#)

A) Exemple 1 : fusion de parcelles

1) On veut sélectionner des parcelles, donc mettre en couche active : « parcelle »

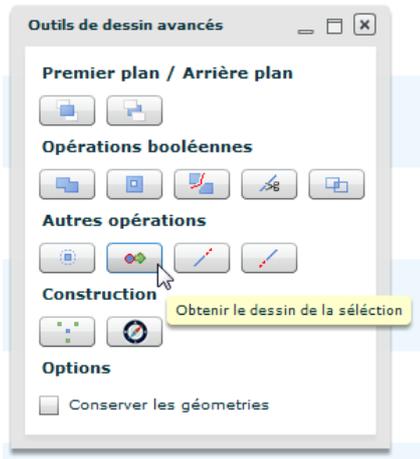


2) Sélectionner les parcelles (ici : avec ligne)



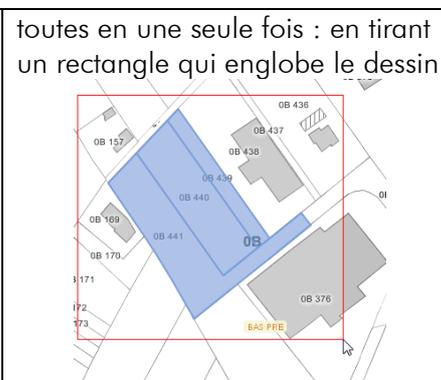
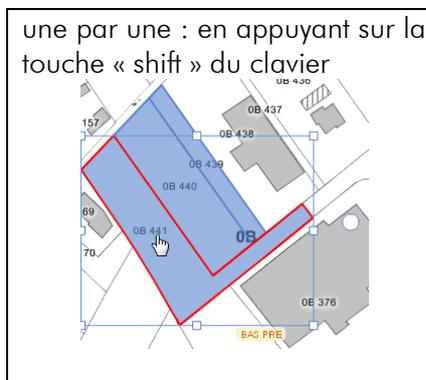
Les parcelles sont maintenant sélectionnées.

3) On veut qu'elles ne forment qu'un objet, donc on les fait passer de sélection à dessin

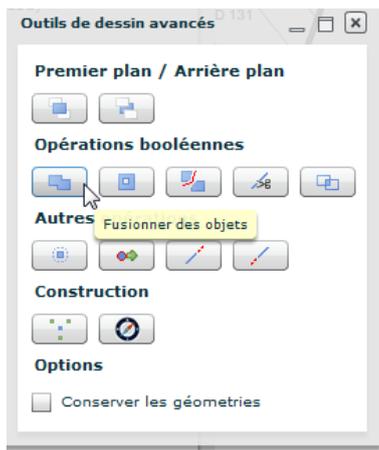


4) puis on fusionne les dessins :

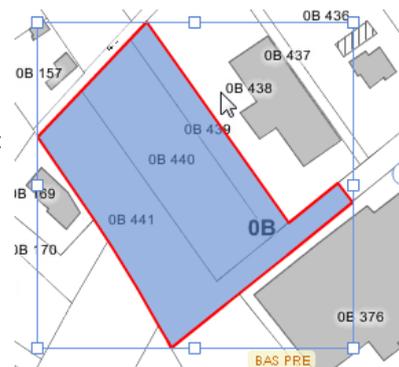
a) sélectionner au préalable les dessins



b) cliquer ensuite sur le bouton « fusionner des objets »

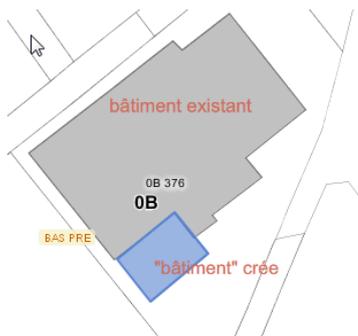


Si on clique dans le dessin : résultat :



B) Exemple 2 : fusion d'un bâtiment avec un dessin

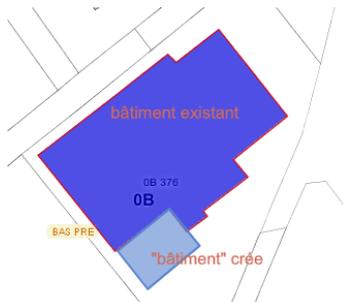
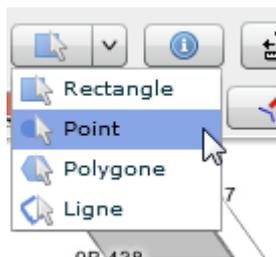
1) créer un dessin accolé à un bâtiment existant



2) On veut sélectionner un bâtiment, donc mettre en couche active : « bâtiment »

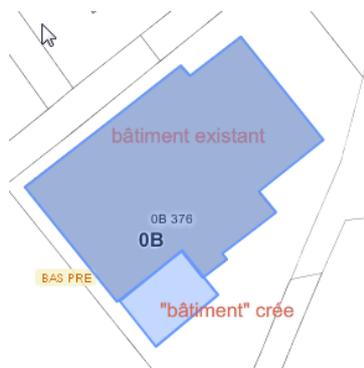
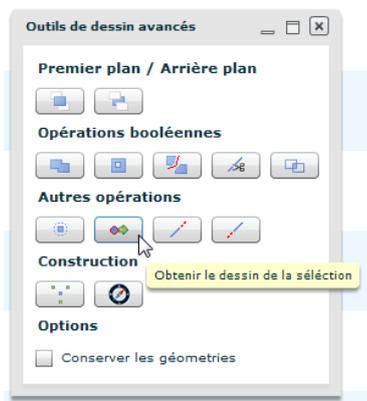


3) sélectionner le bâtiment (ici : avec un point)



Le bâtiment est sélectionné.

4) On veut en obtenir le dessin, donc on le fait passer de sélection à dessin

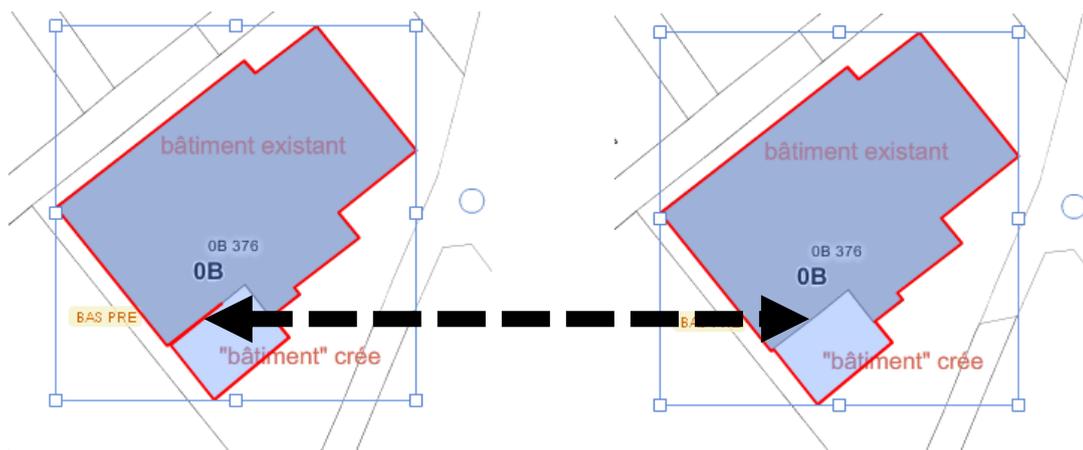


5) puis on fusionne les dessins :

Sélectionner les dessins (cf. point 23.A.4.a) puis les fusionner (cf. point 23.A.4.b)

Résultat :

« nettoyer » si nécessaire le nouveau dessin (cf. point 22.B.c) :



24) CHANGER LA COULEUR D'UN OBJET

- sélectionner un dessin (rappel

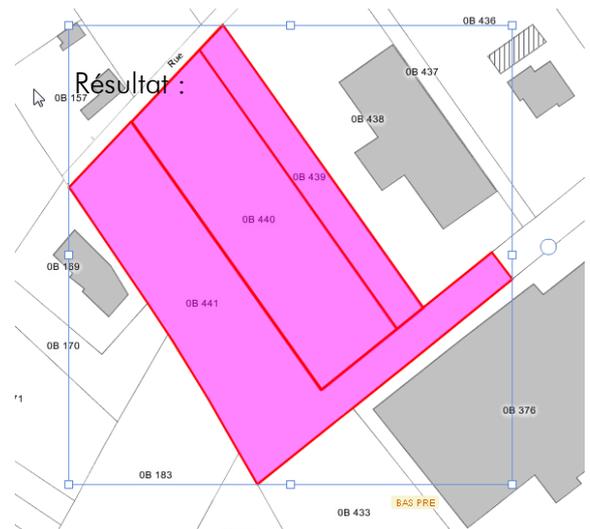
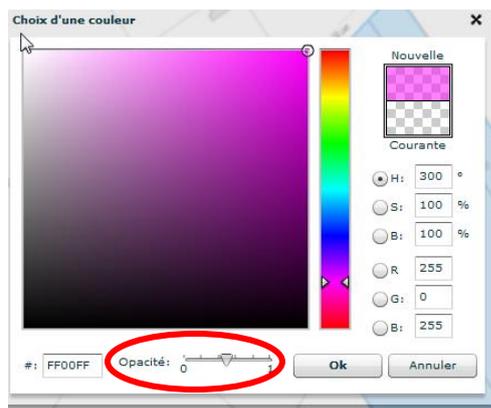
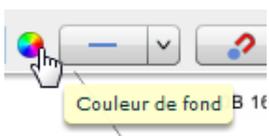


- cliquer sur « couleur de fond »



Ou

autre méthode qui permet de changer la couleur **et de régler l'opacité**



ASTUCE : pour ne faire apparaître que le contour d'un objet, il suffit de mettre le fond en opacité 0 :

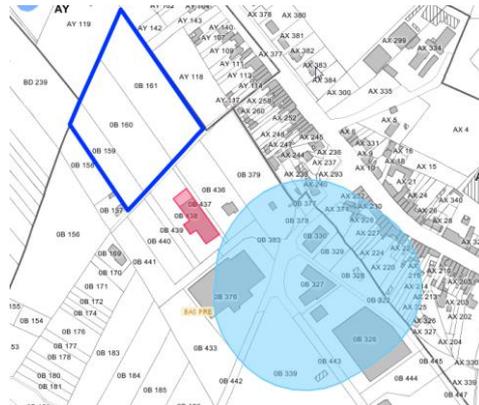


25) AFFICHER LES COTES D'UN DESSIN

Rappel :

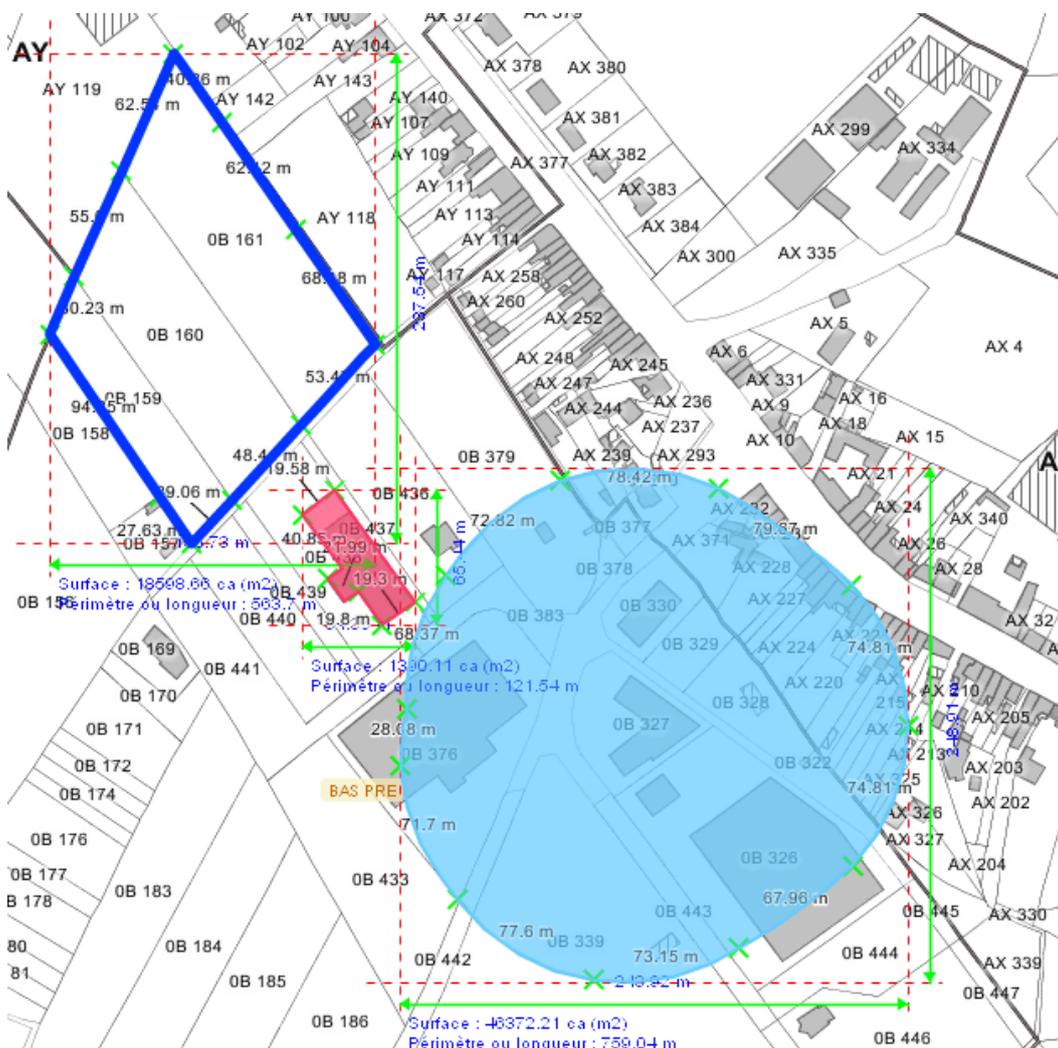
- Afficher les cotes d'une parcelle : voir point n° 14
- Afficher les cotes d'un bâtiment : voir point n° 15

Il s'agit ici d'obtenir les cotes des dessins suivants :



- 1) vérifier qu'il n'y a pas de parcelles sélectionnées (le cas échéant, cliquer sur )
- 2) sélectionner les dessins
- 3) valider les sélections (rappel : )
- 4) cliquer sur « afficher les cotes des objets sélectionnés » (rappel : )

Résultat :



26) PERCER UN OBJET AVEC UN AUTRE

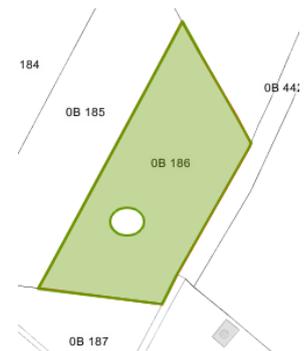
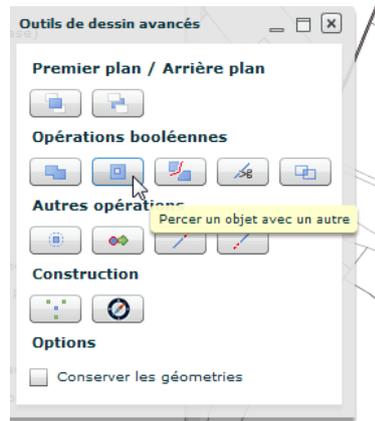
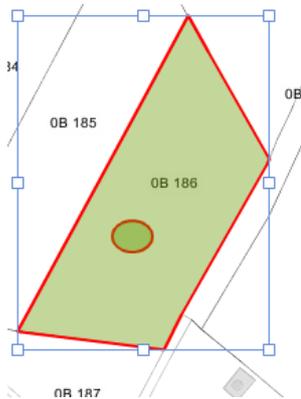
Créer un dessin sur un autre dessin



1) Sélectionner les dessins
(en 1^{er} : celui à percer. Ici : le rond)

2) dans les outils de dessins avancés,
cliquer sur « percer un objet avec un autre »

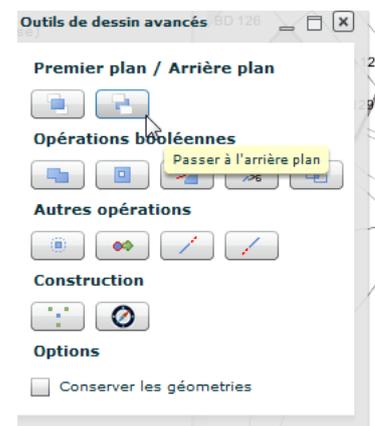
Résultat :



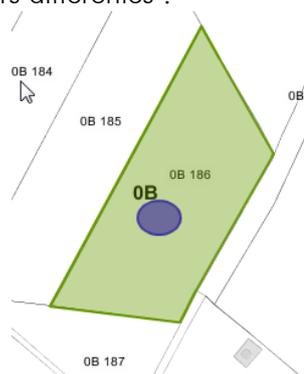
⚠ REMARQUE :

Il se peut qu'un dessin créé sur un autre passe automatiquement en « arrière-plan » et, dans ce cas, il n'est plus possible de le sélectionner.

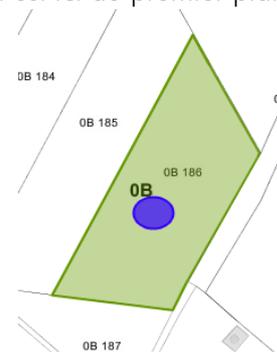
Pour pouvoir le sélectionner, il faut donc faire le dessin global en arrière-plan



Exemple avec 2 dessins de couleurs différentes :
Le rond est ici en arrière-plan :



Le rond est ici au premier plan :



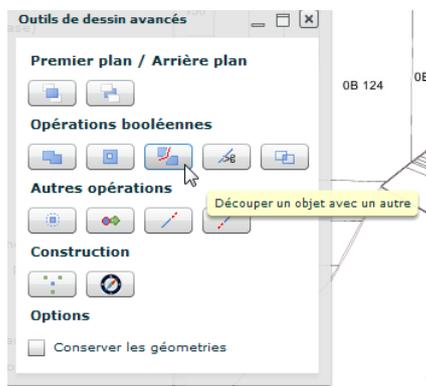
27) COUPER DEUX OBJETS



Ici on veut « couper » la partie du dessin bleu qui n'est pas en contact avec le dessin vert :

1) sélectionner donc en 1^{er} le dessin à couper (bleu) puis l'autre dessin

2) dans les outils de dessin avancés, cliquer sur « découper un objet avec un autre »



résultat :



28) INTERSECTER DEUX OBJETS

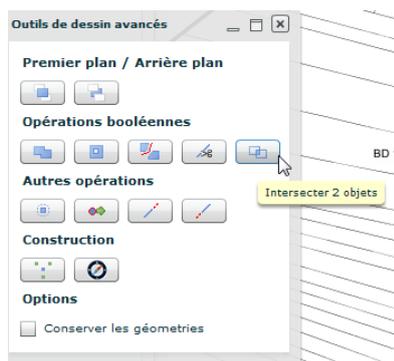


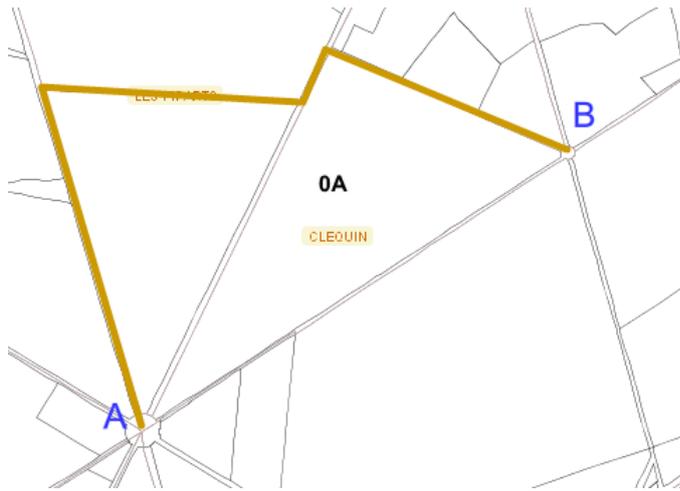
Cet outil permet d'effacer les parties de 2 dessins qui ne sont pas en contact l'un avec l'autre

1) sélectionner les 2 dessins

2) dans les outils de dessin avancés, cliquer sur « intersecter 2 objets »

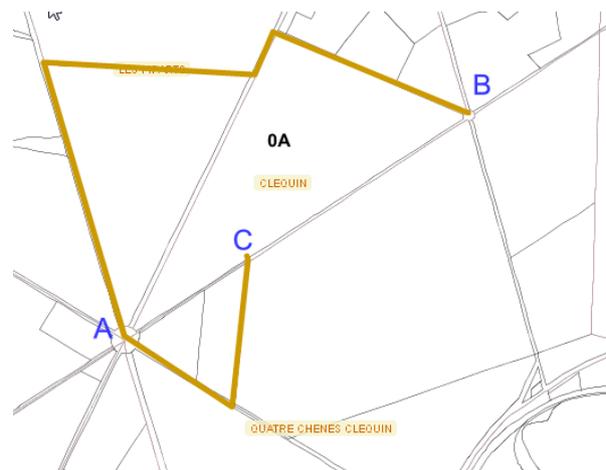
résultat :





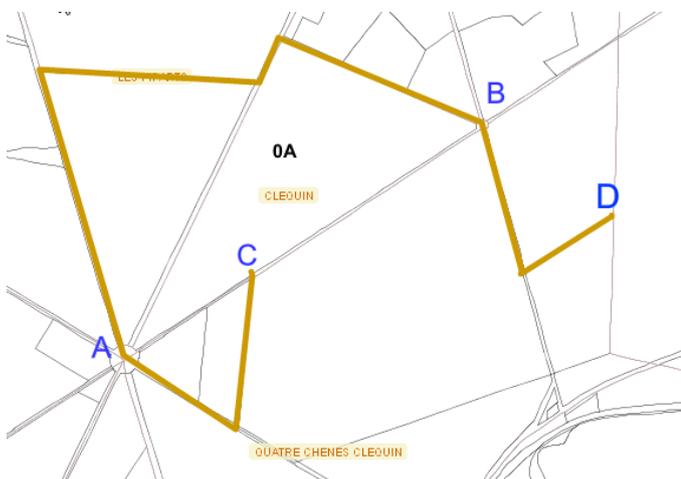
Pour cet exemple, la ligne a été tracée du point A vers le point B

I) Pour poursuivre le point A (qui est donc actuellement début de ligne) :



II) Pour poursuivre le point le point B (qui est maintenant devenu le début de ligne) :

Idem que précédemment



III) pour poursuivre le point D (qui est la fin de ligne)

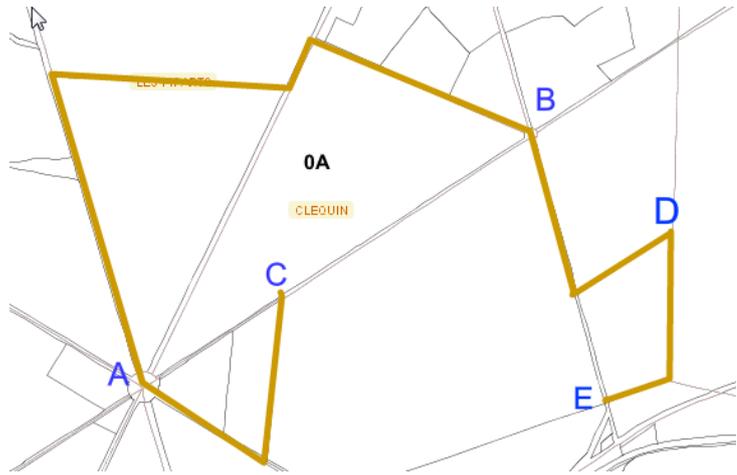
Autres opérations



Construction



Poursuivre une ligne



30) GESTION DES COUCHES DE DESSIN

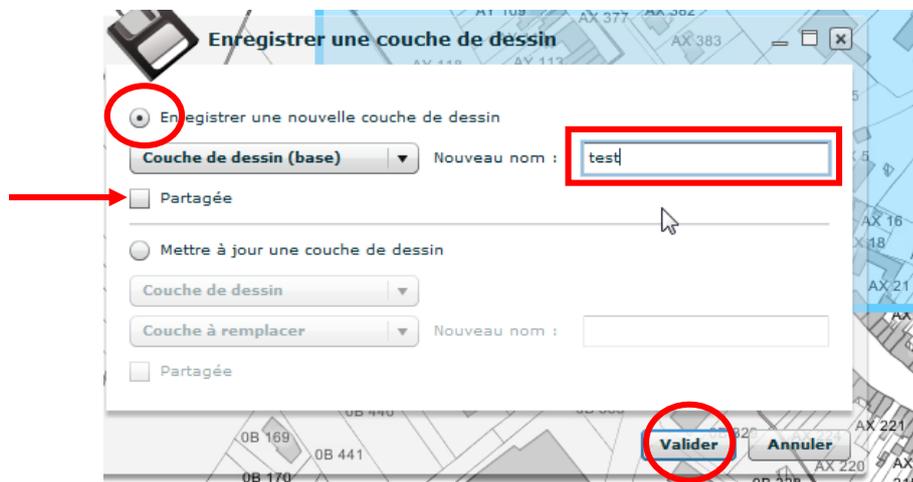
[sommaire](#)

A) enregistrer une couche

Permet par exemple de sauvegarder les dessins créés



Permet de partager la couche avec TOUS les utilisateurs CAPH



B) charger une couche sauvegardée



Dans la fenêtre qui s'ouvre : sélectionner la couche concernée et cliquer sur « charger »



C) mettre à jour une couche sauvegardée

Idem point A : aller sur « couches de dessin » puis sur « gestion des couches de dessin »

choisir la couche
à mettre à jour



31) RECHERCHES DE PARCELLES PAR RELATION SPATIALE

[sommaire](#)

A partir d'une sélection (exemple : parcelle, servitude, prescription, zone de PLU) il est possible de rechercher les parcelles :

- a) situées dans un rayon donné (en mètres) à partir de la sélection
- b) mitoyennes à la sélection
- c) contenues dans la sélection

a) parcelles situées dans un rayon autour de la sélection

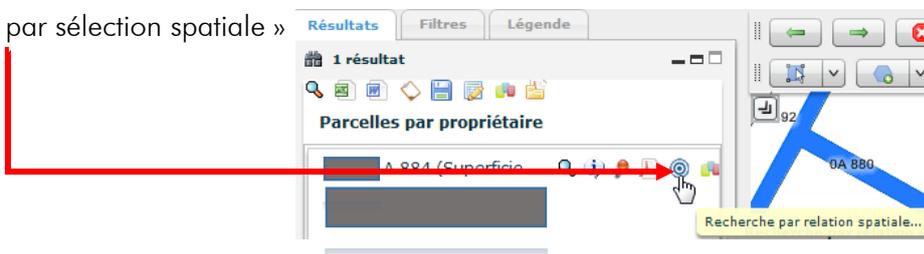
exemple : on cherche les parcelles **situées dans un rayon de 100m** à partir d'une **parcelle**

- sélectionner une parcelle

pour illustrer l'exemple, la parcelle a été transformée en dessin et un buffer de 100m a été créé autour de celui-ci



- dans les résultats, cliquer sur « recherche par sélection spatiale »



- dans la fenêtre qui s'affiche, indiquer le périmètre et valider :



Résultat :

toutes les parcelles situées à 100m de celle colorée en noir sont sélectionnées.

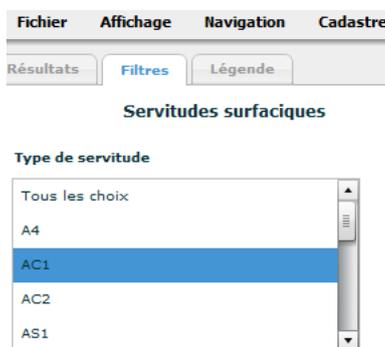
On voit que les parcelles sélectionnées sont bien celles qui sont « impactées » par le périmètre matérialisé en gris



b) parcelles contenues dans la sélection

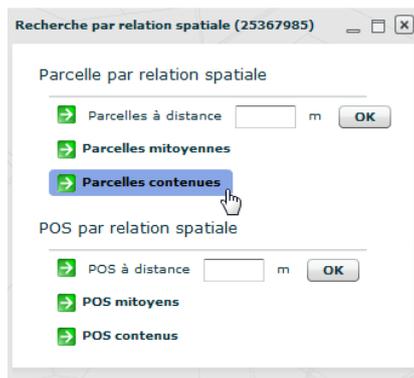
exemple : on cherche les parcelles **contenues dans une emprise de servitude** des Monuments Historiques (AC1 dans la liste des servitudes de la carto)

- charger la servitude AC1

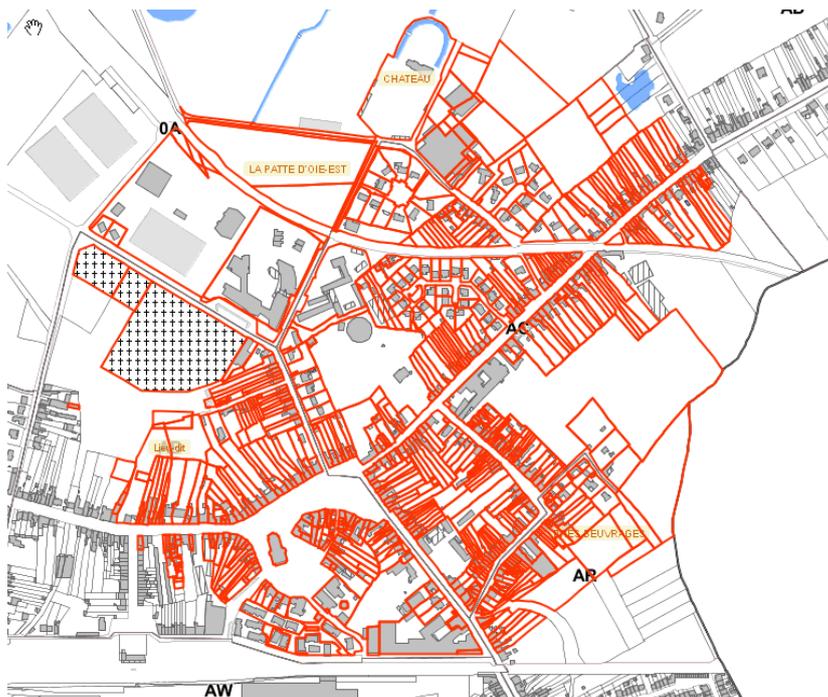


- Dans les résultats, cliquer sur l'icône de recherche spatiale (rappel : )

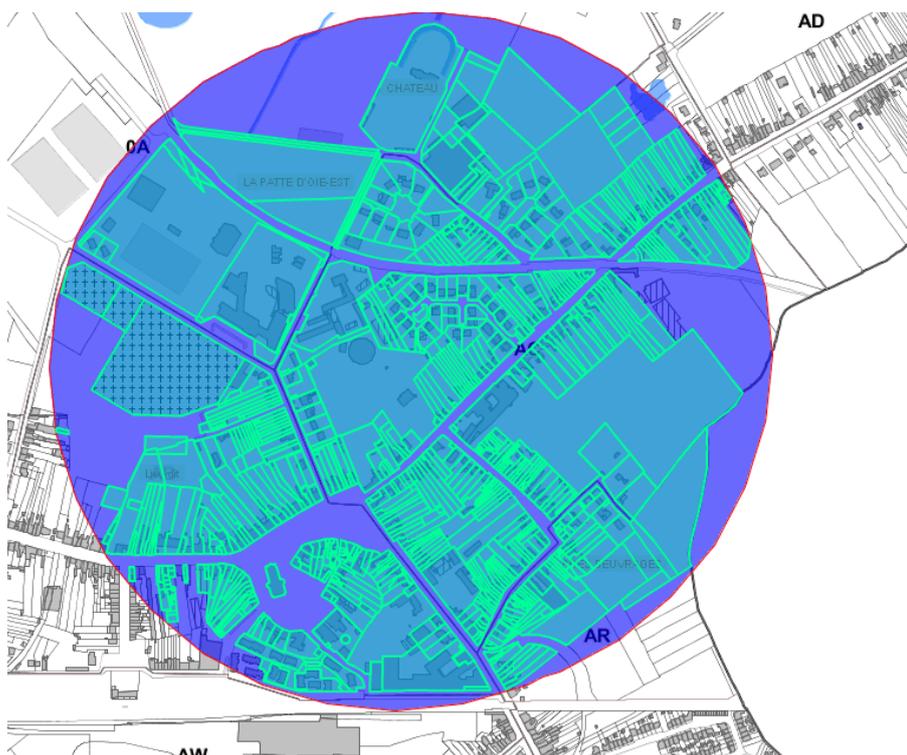
- dans la fenêtre qui s'ouvre : sélectionner « parcelles contenues »



Résultat :



Pour plus de compréhension, les parcelles sélectionnées sont transformées en dessin et la servitude AC1 est rechargée :

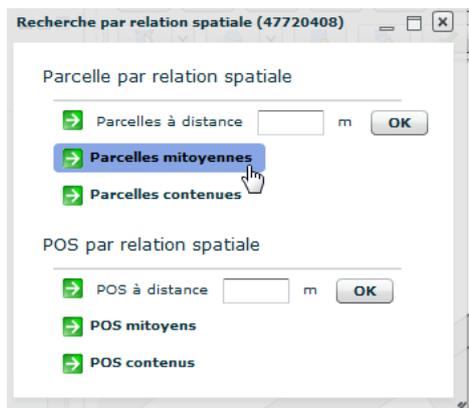


c) parcelles mitoyennes à la sélection

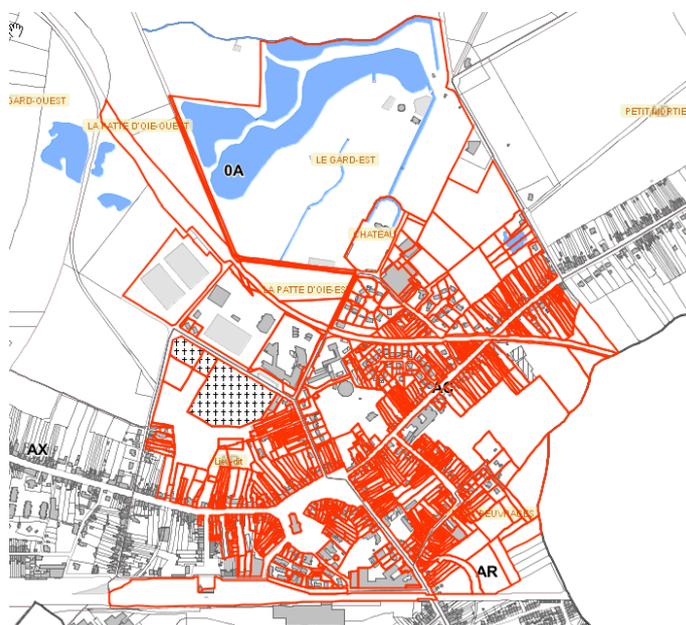
exemple : on cherche les parcelles **mitoyennes à l'emprise de la servitude** des Monuments Historiques

- comme précédemment : charger la prescription, ouvrir la fenêtre de requête spatiale

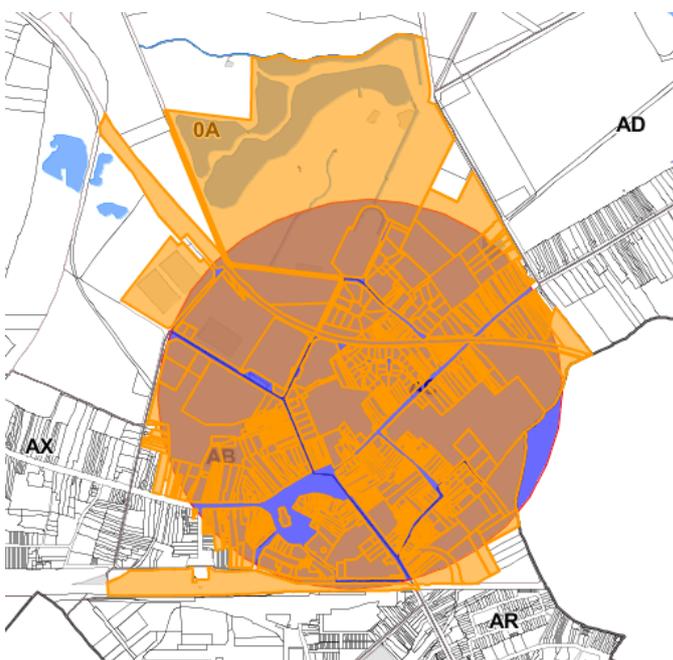
- choisir ici « parcelles mitoyennes »



Résultat :



Pour plus de compréhension, les parcelles sélectionnées sont transformées en dessin et la servitude AC1 est rechargée :



⚠ Il est fortement conseillé de lire au préalable le guide complet de présentation du requêteur, disponible à l'adresse suivante :

<http://carto.agglo-porteduhainaut.fr/portail/doc/cadastre.pdf#page=10>

une nouvelle fenêtre s'ouvre :

The screenshot shows the 'Requêteur multicritère Majic III' interface. On the left, there is a menu with options like 'Parcelles par référence', 'Parcelles par adresse', etc. The main area has search criteria: 'N° de commune' (dropdown), 'Opérateurs' (dropdown with 'est égal à'), and 'Valeurs' (dropdown with '59002 - ABSCON'). Below these is a 'Liste des conditions' area and a 'Rechercher' button with a 'Limiter à 100 résultats' option. A red circle highlights the 'Mode avancé' button in the top right corner, and a red arrow points from it down to the text 'Cliquez sur « mode avancé »'.

Cliquez sur « mode avancé »

The screenshot shows the 'Requêteur multicritère Majic III' interface in 'Mode standard'. The search criteria are 'GLOBAL' (dropdown), 'Adresse du propriétaire' (dropdown), 'Opérateurs' (dropdown with 'est égal à'), and 'Valeurs' (dropdown). Below these are two main areas: 'Champs sélectionnés pour les résultats' and 'Liste des conditions'. Two red arrows point from these areas to text boxes: one pointing to 'Permet de choisir les champs à faire apparaître dans le tableau de résultats' and another pointing to 'Permet de construire sa requête'.

Exemple de recherche :

on vous demande la liste des **propriétaires-bailleurs** de **maisons** ou **appartements** dont **l'année de construction est antérieure à 1960**.

Dans la liste, on veut qu'y figurent les éléments suivants :

- Les **noms et prénoms** ainsi que **l'adresse des propriétaires**
- La **référence cadastrale**, **l'adresse**, la **nature** et **l'année de construction** des biens concernés

résumé :

<p><i>Sélection des champs du tableau de résultats</i></p> <p>Les noms et prénoms ainsi que l'adresse des propriétaires</p> <p>La référence cadastrale, l'adresse, la nature et l'année de construction des biens concernés</p>	<p><i>Construction de la requête</i></p> <p>propriétaires-bailleurs = on va donc chercher les <u>biens occupés par des locataires</u></p> <p>de maisons <u>ou</u> appartements</p> <p>dont l'année de construction est antérieure à 1960</p>
---	--

Transcription dans le module de requête :

Champs	Rubriques	Opérateurs	Valeurs
GLOBAL	Année de construction du local	est inférieur à	1960

Champs sélectionnés pour les résultats	Liste des conditions
Dénomination du propriétaire Adresse du propriétaire N° de section N° de parcelle Adresse Nature local Année de construction du local	Nature de l'occupation du local est égal à L - Locataire ET (..... Nature local est égal à AP - Appartement OU Nature local est égal à MA - Maison) ET Année de construction du local est inférieur à 1960

33) OBTENIR DES INFORMATIONS SUR UN LOTISSEMENT VIA LA CARTO

[sommaire](#)

A) visualiser l'emprise d'un lotissement

Afficher la couche « lotissements » :

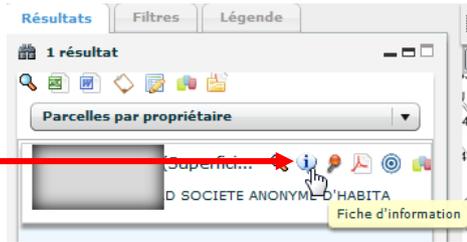
Légende

- Couches de dessin
- Couche de dessin (base)
- Zonages
 - Zones du PLU
 - Servitudes
 - Obligations diverses
 - Prescriptions
 - Autres zonages
 - Parc naturel régional
 - Périmètres EPF
 - Quartiers prioritaires
 - Zone franche urbaine
 - Parcs d'activités
 - Zones d'activités commerciales
 - Périmètres de veille foncière
 - Projets habitat
 - Zones d'Aménagement Différé (ZAD)
 - Enveloppes urbaines
 - Droit de préemption urbain
 - Lotissements
 - Informations
 - Instruction
 - Cadastre
 - Fonds de plan

B) Consulter un règlement de lotissement :

1) cliquer sur  puis sur un terrain du lotissement

2) éditer la fiche info



3) dans la fenêtre qui s'ouvre : cliquer sur le lien hypertexte « Permis d'aménager » pour accéder au règlement

Règlement d'urbanisme

Obligation diverse : Aléa remontée de nappe (Sensibilité très faible) (10 279 m² / 100 %)

Obligation diverse : Aléa retrait gonflement argile (Faible) (10 279 m² / 100 %)

Obligation diverse : Aléa sismique (Modéré) (10 279 m² / 100 %)

Obligation diverse : Zonage archéologique (4 : Seuil = 5000 m²) (10 038 m² / 100 %)

Obligation diverse : Zone d'action renforcée (Périmètre éloigné) (10 270 m² / 100 %)

[Permis d'aménager : 2013-01 \(Rue Jean Jaurès\) \(3 279 m² / 100 %\)](#)

Servitude surfacique : T7 (Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement) (20 557 m² / 100 %)

Zone du PLU : 1AU (Zone urbanisable sous forme d'opérations d'aménagement d'ensemble à court et moyen terme à vocation principale d'habitat) (9 968 m² / 99 %)

4) le règlement en format PDF s'affiche dans une nouvelle page

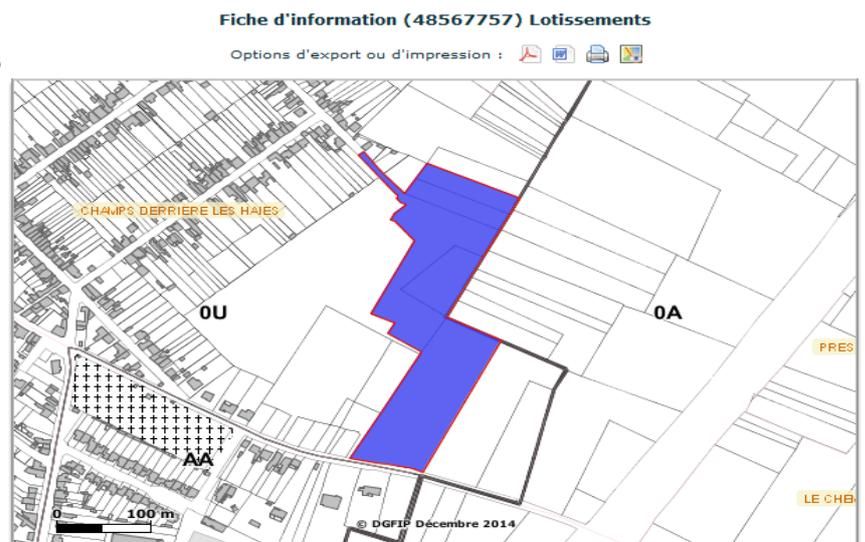
C) Obtenir des informations et consulter le plan de composition du lotissement

1) définir « lotissements » comme « couche active » :



2) cliquer sur  puis sur un terrain du lotissement

3) comme précédemment, éditer la fiche info
Dans la fenêtre qui s'ouvre :



Commune :	
Dénomination :	
Nombre de lots :	
Aménageur :	
Superficie :	32883,26
Date de l'arrêté :	24/02/2014
Code PA :	2013-01
Plan de composition :	lien